



## CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du Conseil général  
Lundi 24 juin 2024 - 19h00 - Refuge des Champs des Boz

Présidence : Monsieur Claude-Alain Gebhard

Personnes excusées : Mmes Camille Christen, Marie-Claire Gebhard ainsi que MM. Vincent Denis, Jean-Pierre Lardet, David Marchand, Stéphane Paquier

Personnes absentes : Mmes Françoise Guignard, Rosalie Hoffmann ainsi que M. Andreas Hoffmann

\*\*\*

### APPEL, ORDRE DU JOUR

#### Appel

01 M. le Président Claude-Alain Gebhard ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux et à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Avec 21 membres présents, le quorum (fixé à 12 membres) est atteint. Le Conseil général peut valablement délibérer. La majorité, en cas de votation ce soir, est fixée à 11 voix.

#### Ordre du jour

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel
2. Admissions – assermentations, démissions
3. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2023
4. Election du/de la secrétaire
5. Election du Président
6. Election du Vice-président
7. Election de deux scrutateurs et deux suppléants
8. Election de la commission de gestion et d'un suppléant
9. Préavis N° 01 / 2024, comptes 2023
10. Préavis N° 02 / 2024, rapport de gestion 2023
11. Préavis N° 03 / 2024, arrêté d'imposition 2025 et 2026
12. Préavis N° 04 / 2024, demande d'un crédit de Frs. 56'000.- TTC pour le changement de la fosse septique au refuge



13. Préavis N° 05/ 2024, modification des Statuts du SIS Morget
14. Préavis N° 06 / 2024, demande de crédit d'étude relatif au projet d'exécution du réaménagement et de la réfection des chemins vicinaux AF - route de St-Saphorin, chemin de Colombier, route de Vaux
15. Communications municipales
16. Communications du Président
17. Divers

## ADMISSIONS, DEMISSIONS

02 Le Président annonce la démission de Mme Sophie Conus, secrétaire du Conseil.

Ayant précédemment annoncé vouloir rejoindre le Conseil, Mme Anne-Catherine Sutermeister est assermentée selon le protocole.

## PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2023

03 Monsieur le Président procède à l'énumération page par page :

Des demandes de modifications sont demandées en page 4 par MM. F. Gleyre et V. Denis.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

## ELECTIONS

Secrétaire

04 Après une brève présentation, Mme Barbara Vanrietvelde, qui exerce déjà au bureau de l'administration communale, est présentée au suffrage de l'assemblée. Elle est accueillie et élue par applaudissements. Le Président lui souhaite la bienvenue.

Président

05 M. Claude-Alain Gebhard annonce qu'il reste volontiers à disposition et c'est sous des applaudissements qu'il est maintenu dans sa fonction.

Vice-président

06 Le même enthousiasme réinstalle M. Herbert Nyffenegger dans le siège du Vice-président.

Deux scrutateurs et deux suppléants

07 Selon le processus habituel, Mmes Loren Menzel et Chantal Menzel sont nommées scrutatrices. Mmes Maria Jaunin et Lina Riccio-Lardet sont nommées comme suppléantes.

Commission de gestion

08 Le Président précise que M. Stéphane Paquier a émis le souhait de poursuivre son mandat à la Commission de gestion, tout comme MM. Marvin Pittet et Beat Haldemann. Mme Anne-Catherine Sutermeister se porte candidate comme suppléante. Après discussion



entre les membres, la Commission est composée comme suit : M. Marvin Pittet devient Président de la Commission, MM. Beat Haldemann et Stéphane Paquier sont membres et Mme Anne-Catherine Sutermeister est suppléante.

### PREAVIS N° 01 / 2024, Comptes 2023

- 09 Le Président passe la parole à M. Ian Maclean, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Philippe Schmidt demande ce que concerne la cohésion sociale. M. le Syndic Yves Schopfer répond que cela concerne la facture sociale cantonale et annonce que la commune a refusé de payer la facture de la 2<sup>ème</sup> tranche 2024 de la cohésion sociale, ceci en lien avec le recours en cours auprès du canton. A noter que la cohésion sociale n'est pas la péréquation cantonale.

M. Philippe Schmidt pose la question de ce que concerne le point 9141.05 des comptes. M. Syndic précise que cela concerne le pont des Essercles.

M le Président propose à l'assemblée de s'exprimer sur ce préavis. Il semble que les comptes soient totalement clairs et nets, aucune nouvelle interrogation n'étant posée par l'assemblée. M. le Syndic prend la parole pour préciser qu'il se met à disposition pour de plus amples informations, tout en relevant que la Municipalité met tout en œuvre pour présenter la comptabilité communale de la manière la plus compréhensible pour chaque citoyen.

Le Président remercie la Commission de gestion et la Municipalité pour sa rigueur et pour le travail réalisé.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 01/2024 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

**Le préavis 01/2024 - Comptes 2023 est accepté à l'unanimité.**

### PREAVIS N° 02 / 2024, Rapport de gestion 2023

- 10 Le Président remercie la Municipalité pour ce document très complet et fort intéressant.

M. le Syndic précise que c'est la première fois que ce document est présenté et que, dorénavant, ce rapport sera présenté avant le 30 juin de chaque année.

Le Président passe la parole à M. Ian Maclean, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

M. Claude-Alain Gebhard constate que la commission de gestion a réalisé un gros travail.

M. H. Nyffenegger fait remarquer que le document présenté est fort intéressant. Il souhaite que celui-ci figure sur le site internet. M. le Syndic précise également qu'il



souhaite mettre ce rapport à disposition sur le site internet de la commune. M. Alain Garcia, Vice-Syndic, propose de faire une rubrique Rapport de gestion sur le site internet.

Le Président propose de mettre une information sur ce rapport dans un prochain tout-ménage.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 02/2024 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'accepter le rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité et aux membres de la commission de gestion.

**Le préavis 02/2024 – Rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité.**

#### **PREAVIS N° 03 / 2024, Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026**

**11** Le Syndic commente l'Arrêté d'imposition préparé et précise que c'est une première que celui-ci soit présenté au mois de juin au lieu du mois d'octobre. Il annonce également que la nouvelle NPIV (péréquation) va entrer en vigueur au 01.01.2025 et que durant les deux années à venir, le montant supplémentaire à charge de la commune sera compensé par le canton.

Le but est de maintenir le taux à 56 points et d'ajouter une ristourne de 12%, ceci pour les années 2025 et 2026.

M. F. Gleyre ajoute que le canton de Vaud est l'un des rares cantons à percevoir des impôts sur la succession en ligne descendante et proposerait de supprimer cet impôt communal.

M. C. Perret Gentil précise, qu'il y a trois ans, le Conseil a déjà voté et débattu sur ce sujet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme J. Lux Gerber ajoute que le taux de succession ne se justifie plus face à la bonne santé financière de la commune.

M. le Syndic rappelle que les finances de la Commune de Vaux vont bien grâce à ce taux.

M. F. Denis renchérit en précisant que cette suppression, c'est priver la commune de revenus.

Sur l'initiative de M. F. Gleyre, huit membres du Conseil souhaitent déposer un amendement sur ce point. Afin de laisser le temps aux membres de rédiger l'amendement, la séance est levée par le Président.

Une fois la séance reprise, le Président passe la parole à M. Ian Maclean, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

M. F. Denis précise que cet amendement n'est pas en adéquation avec l'assermentation des membres du Conseil qui précise que l'intérêt de la Commune prévaut.

Le vote à bulletin secret est demandé par M. Denis.

Le Conseil passe au vote de l'amendement. Après dépouillement des bulletins par Mmes Loren et Chantal Menzel, scrutatrices, l'amendement est accepté tel que présenté avec :

**Voix : 21**

**OUI 11**

**NON 8**

**BLANC 2**



Le Conseil passe au vote de l'arrêté d'imposition amendé avec :

**Voix : 21**

**OUI 15**

**NON 4**

**ABSTENTION 2**

Le Conseil général décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 avec l'amendement proposé ;
- d'accepter les modalités de perception décrites dans le préavis.

**PREAVIS N° 04 / 2024, Demande d'un crédit de Fr. 56'000.- TTC pour le changement de la fosse septique au refuge**

- 12 le Président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

M. le Syndic apporte une précision et annonce que le préavis a été présenté avec une seule soumission devisée à 56'000.- frs mais précise qu'une deuxième soumission pour les travaux a été reçue. Celle-ci est moins onéreuse que la première. Une troisième offre sera demandée.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 04/2024 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de CHF 56'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir en une fois ce montant par prélèvement sur fonds de réserve « rénovation refuge » N° 9281.10.

**Le préavis 04/2024 – Demande d'un crédit de Fr. 56'000.- TTC pour le changement de la fosse septique au refuge est accepté à l'unanimité.**

**PREAVIS N° 05 / 2024, Modification des Statuts du SIS Morget**

- 13 Le Président passe la parole à M. Ian Maclean, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

M. François Menzel, Municipal, ajoute que face à la complexité du processus lié à ce préavis, il n'est pas possible de l'amender. A noter que le plafond d'endettement fixé à 15 millions est indexé sur le nombre d'habitants, ce qui représente 47'000.- frs pour la commune de Vaux.

Le Syndic ajoute que M. Menzel est également délégué au Conseil intercommunal du SIS Morget. Il précise que la Ville de Morges a d'ores et déjà accepté le préavis



Le Conseil général décide :

- de modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
  - autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.
- de supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

**Le préavis 05/2024 – Modification des Statuts du SIS Morget est accepté à l'unanimité.**

**PREAVIS N° 06 / 2024, Demande de crédit d'étude relatif au projet d'exécution du réaménagement et de la réfection des chemins vicinaux AF - route de St-Saphorin, chemin de Colombier, route de Vaux**

- 14 Le Président passe la parole à Mme J. Lux Gerber qui lit les remarques de M. David Marchand, excusé. M. Marchand ne partage pas les remarques positives car le projet péjore la situation du quartier de Pierrafuz où vivent beaucoup d'enfants. Durant cette phase test, les dangers ont augmentés en raison de l'augmentation du nombre de voitures circulant dans le quartier de Pierrafuz. De plus, il relève des difficultés lors du croisement des véhicules et regrette que d'autres alternatives n'aient pas été travaillées. En cas d'acceptation du préavis, il demande qu'une signalisation précise soit posée.

Le Président passe la parole à M. Beat Haldemann, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

M. Haldemann attire l'attention que le préavis porte sur une phase d'étude et non sur une réalisation de l'aménagement. Il ajoute que la commission a travaillé sur le côté financier uniquement.

Le Président remercie la commission pour son rapport.

Le Syndic indique que la mise en place actuelle est provisoire. Une diminution de 30% du trafic a été constatée ainsi qu'une baisse substantielle du bruit. Des mesures seront prises pour que les véhicules ne passent pas à Pierrafuz. Avec M. David Spycher, ils ajoutent que des discussions ont eu lieu pour qu'un suivi soit également réalisé par l'Assistant de Sécurité Publique de Hautemorges.

M. Spycher ajoute qu'il faut finir l'étude afin de pouvoir décider en ayant des données claires et précises. M. le Syndic ajoute qu'il manque effectivement des places d'évitement. M. Spycher rappelle qu'il n'y a pas de solution miracle pour ces routes communales sur lesquelles transitent un nombre important de voitures.

M. H. Nyffnegger demande si la DGMR a approuvé le projet. M. le Syndic confirme que la DGMR a approuvé le projet et la phase test.

M. le Syndic ajoute que le Conseil général pourra, bien entendu, se prononcer sur le financement définitif et mentionne que les montants octroyés par le canton dans le cadre d'améliorations foncières peuvent s'élever jusqu'à 50% du montant.

Le Président rappelle que le préavis porte uniquement sur l'étude.



Le Conseil passe au vote du préavis tel que présenté avec :

**Voix : 21**

**OUI 15**

**NON 2**

**ABSTENTION 4**

Le Conseil général décide :

- d'octroyer le crédit de Fr. 70'000.- relatif à l'étude du projet d'exécution du réaménagement et de la réfection des chemins vicinaux AF, route de St-Saphorin, chemin de Colombier, route de Vaux ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant par prélèvement sur fond de réserve « réfection chemins communaux » No 9281.01 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante.

## COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**François Menzel**

**Projet de turbinage**

Il informe que le projet de turbinage sur la Morges est entre les mains du canton depuis plus de 6 mois. Le processus suit son cours.

**Règlement de Police**

Après lecture des articles 13 et 16 du Règlement de Police, M. Menzel précise que ledit règlement est quelque peu suranné. Une mise à jour s'avère nécessaire. La Municipalité demandera la constitution d'une commission idoine.

**Prêt à la Maison de la Rivière**

Pour faire suite au prêt à la Maison de la Rivière, l'introduction d'un amortissement de 50'000.- frs au 31.12.2023 avait été introduit. Or, la Maison de la Rivière n'est pas en mesure de le régler. La Direction de la Maison de la Rivière est revenue vers la Municipalité pour annoncer que, face aux refus de dons, elle est actuellement dans une situation financière délicate. Il est clair que la Municipalité a agi rapidement avec un courrier demandant à la Maison de la Rivière de lui soumettre des propositions concrètes. La Municipalité a informé également la Commission de gestion.

M. F. Gleyre demande quelle est la situation juridique de la Maison de la Rivière. M. Menzel répond que c'est une Fondation.

**Alain Garcia**

**Avancée du projet photovoltaïque communal**

L'année 2023 avait permis de faire un appel d'offre à quatre entreprises et de donner l'adjudication à l'entreprise Electrosol SA lors de la séance de Municipalité du 13 mars 2023. En parallèle, une demande avait été envoyée à Romande Energie en vue de l'installation d'un nouveau transformateur permettant d'absorber la production prévue. L'installation de la centrale était prévue pour août de l'année dernière avec une mise en fonction initialement prévue fin 2023.



Malheureusement, au fil de l'avancée du projet, différents écueils sont apparus, tant financiers que techniques. D'un point de vue budgétaire, il est apparu que l'entreprise Planair avait sous-évalué certains frais ou les avait tout simplement omis. En effet, si l'installation des panneaux eux-mêmes a pu se faire sans encombre, les échafaudages et la ligne de vie n'étaient pas prévus au budget. De même, la plateforme pour accueillir les onduleurs n'avait pas été calculée tout comme les frais de raccordement à Romande Energie dont la nécessité d'un nouveau transformateur.

Finalement, la mise en service des panneaux photovoltaïques a été réalisée ce vendredi 14 juin dernier. 24 familles participent au projet et les compteurs individuels ont presque tous été installés. Dès que le compteur de Romande Energie sera installé cette semaine, le capteur de production solaire sera raccordé permettant de débuter le calcul de la production solaire. A cet effet, les participants recevront une information sur le fonctionnement de la plateforme ainsi que leurs identifiants leur permettant de visualiser leurs habitudes de consommation.

De manière moins agréable, comme énoncé, des éléments techniques et financiers sont venus compliquer l'avancée du projet ce qui obligera la Municipalité à revenir devant le Conseil Général d'ici fin 2024 avec un préavis pour un budget complémentaire. Le principal est celui du dimensionnement d'un nouveau transformateur. En effet, le transformateur existant permet d'injecter sur le réseau de Romande Energie uniquement 25 kVA au lieu des 100 kVA qui pourront être produits à pleine capacité. Il y a déjà un petit dépassement budgétaire nécessaire à la mise en service des 25 kVA qui s'élève à CHF 20'000.- environ, ce poste ayant été omis dans le budget de Planair. Le dépassement pour un nouveau transformateur permettant d'absorber l'entier de la production est en attente de chiffrement par Romande Energie, sachant que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale votée récemment pourrait modifier la répartition des coûts en notre faveur. Il conviendra donc de réfléchir aux meilleures options, une fois tous les éléments connus, en vue de la mise en service complète de la centrale photovoltaïque.

---

#### **David Spycher**

##### **Vandalisme au refuge des Champs des Boz**

M. Spycher informe que le refuge a subi du vandalisme au début du mois de juin. Des graffitis ont été gravés sur la table, sur les murs extérieurs et des luminaires ont été cassés. Il demande aux conseillers-ères présent-e-s d'être vigilant-e-s et d'informer la Municipalité s'ils-elles entendent quelque chose. Par ailleurs, une offre pour de la vidéosurveillance a été demandée.

---

#### **Yves Schopfer**

##### **Taux d'activité secrétariat communal**

M. le Syndic ajoute que, depuis le 1<sup>er</sup> février 2024, Mme Barbara Vanrietvelde a rejoint le secrétariat communal, ceci à leur entière satisfaction. Son taux d'activité à l'engagement était 60% avec un 15% pour l'AVM. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, son taux d'activité passera à 80%, dont 15 % pour l'AVM. En effet, convaincu que l'ancien secrétaire ne notait pas toutes ses heures, il a été nécessaire de réévaluer le taux. De fait, le budget 2025 sera impacté à la hausse.



**1<sup>er</sup> août – fête nationale**

M. Schopfer informe qu'il a été approché par la commune de Hautemorges pour une fête conjointe incluant Clarmont également. La fête se déroulerait à Chaniaz. La Municipalité a accepté pour cette année.

Le Président remercie la Municipalité pour ces informations et propose de passer au point suivant.

**COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

- 16** Le Président constate que les membres du Conseil général sont aujourd'hui au nombre de 32 et il remercie les nouveaux participants pour leur engagement.

Il souhaite également la bienvenue à M. Adrien Bertaux, citoyen français et habitant du quartier de Pierrafuz, venu en auditeur. Il profite de rappeler les règles pour participer, en tant que membre, au Conseil général.

**DIVERS**

- 17** M. Hervé Schmidt rappelle que les Pro'Fêtes organisent une soirée au refuge samedi prochain.

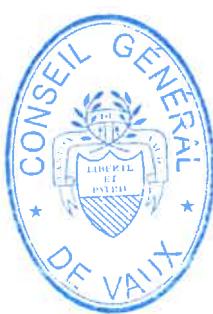
Mme Lina Riccio Lardet pose la question d'un nouveau grill pour le refuge. M. Schopfer, syndic, précise que, face au vandalisme, la Municipalité se pose la question de remplacer le grill. La question n'est pas tranchée.

Mme Jacqueline Lux Gerber demande des informations sur la mise à jour du PACom. M. Schopfer informe que les différents propriétaires ont été vus et entendus. La suite au PACom est entre les mains de M. Wenker du bureau AWA. A ce jour, rien n'a encore été envoyé au Canton.

**Clôture :**

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance à 21h25.

Claude-Alain Gebhard  
  
Président



Barbara Vanrietvelde  
  
Secrétaire